

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2018 - (N° 235)

AMENDEMENT

N ° II-AC68

présenté par

Mme Genevard, M. Straumann, M. Dive, Mme Bazin-Malgras, M. Cinieri, M. Cordier, M. Brun,
M. Hetzel, M. Viala, Mme Valentin, Mme Anthoine, M. Aubert, Mme Trastour-Isnart,
Mme Lacroute et M. Minot

ARTICLE 59

Mission « Relations avec les collectivités territoriales »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.